

Réf: Dossier N° 140212

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AURORE VISION SARL »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
WASSAKARA, Lot 980, Ilot 86

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/08/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AURORE VISION SARL »

Objet : AMENAGEMENT - TOPOGRAPHIE – CONSTRUCTION
IMMOBILIERE – VRD – TRAVAUX PUBLICS - IMPORT – EXPORT -
AGRO-PASTORAL – IMMOBILIER – FORMATION – DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
WASSAKARA, Lot 980, Ilot 86

Dirigeant(s) : M KOUIDE THOMAS D'AQUIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08192 du 08/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°41127/GTCA/RC/2022 du 08/09/2022

